

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue par courriel le 30 juin 2020, à laquelle sont présents :

MM. Marcel Alexander, Nicholas Borne, Michel Demers, Pierre Marchand, Raymond Talbot et Mme Carole Imbeault, étant tous administrateurs de la corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Était absent : M. Ray Khalil

Participent également à la réunion :

- **Mme Christiane Hémond, directrice générale, CCSL**
- **Mme Valérie Lachapelle, responsable services administratifs, CCSL**
- **Me Ève-Marie Le Fort, avocate**

CA-2020-06-30/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel quel.

(Réf : 1.1)


CA-2020-06-30/002

APPROBATION DU PROCÈS-VEBAL DE LA ENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2020

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration tenue le 16 juin 2020.

(Réf : 3.1)


Président

CA-2020-06-30/003

ACCEPTATION DES MODALITÉS DU RÈGLEMENT À L'AMIABLE DANS LE DOSSIER DE POURSUITE DE CANAXAL

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le versement d'une somme de 150 000\$ en guise de participation au règlement à l'amiable décrit ci-haut et d'autoriser Marcel Alexander, président du conseil d'administration, à signer la convention de transaction et quittance liée et tout autre document utile pour donner plein effet à ce règlement à l'amiable.

(Réf : 3.2)

CA-2020-06-30/004

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC GPL ASSURANCES INC. POUR UNE ANNÉE ADDITIONNELLE

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser la reconduction du contrat CCSL-2017-02 à GPL assurances inc pour le programme d'assurances de la Corporation et la signature par la directrice générale, Christiane Hémond, de tous documents nécessaires pour donner plein effet à cette décision.

(Réf : 3.3)


CA-2020-06-30/005

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée lors de la dernière confirmation par courriel des décisions visées au point 3.

(Réf : 5.0)



Marcel Alexander, président
COPIE CONFORME
CA 30 juin 2020